

☒ Le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin



ENJEUX

En 2008, une nouvelle version du Code Mutuel a été mise en place, afin d'intégrer, entre autres, les nouveaux enjeux en matière de **réglementation** (Paquet Hygiène, identification...) et de **conditionnalité**.

Un plan de redynamisation du code a été également élaboré qui devra se mettre en place concrètement, afin que les éleveurs adhérents puissent réellement utiliser cette démarche comme un outil de progrès dans leur exploitation

ACTIONS DE LA FNEC EN 2009

La FNEC, en tant que collège représentant les producteurs à l'ANICAP, participe au comité national de pilotage du Code Mutuel de Bonnes Pratiques d'Elevage.

Au 31 décembre 2009, il y avait 2234 adhérents, dont 443 qui ont adhéré en 2009.

Le code mutuel « boosté » par l'aide caprine de la PAC

Dans le cadre des négociations des modalités de la prime à la chèvre, la FNEC a obtenu de l'administration que soit octroyé un bonus de 3 € aux éleveurs adhérents au code mutuel, positionnée comme une véritable démarche de progrès collective. **Cette décision a été accueillie favorablement sur le terrain, et nous avons assisté à un accroissement important des demandes d'adhésion au code mutuel** de la part des éleveurs. Les techniciens de terrain et les interprofessions régionales ont su répondre au mieux à ces sollicitations et ont pu réaliser un bon nombre de visites d'adhésion avant le 31 décembre 2009. Ainsi, si en 2008, 52% des éleveurs caprins livreurs étaient adhérents, ils sont autour de 65% fin décembre 2009.

Les actions de « redynamisation » du code mutuel

Dans le cadre d'une convention avec FranceAgriMer, le comité technique code mutuel, dont la FNEC fait partie, a mis en œuvre concrètement une série de mesures, en collaboration avec les régions.

- Envoi d'informations au réseau régulièrement : 1 feuille est envoyée chaque trimestre à l'ensemble des maîtres d'œuvre régionaux pour diffusion locale avec les chiffres clés du Code (nombre d'adhérents, localisation, points non validables ...), les actus du Code Mutuel et autres informations diverses.
- Proposition du MAX (Mémoire de l'Activité en eXploitation), qui est un outil papier permettant l'enregistrement de toutes les informations en élevage. Il a été adapté à la production caprine, sous format carnet avec feuilles détachables. Il sera testé dans une quarantaine d'élevages à partir de 2010.
- Préparation des futures journées techniques : l'objectif est d'apporter l'information technique aux éleveurs qui en ont besoin. Un kit d'intervention a été mis au point. Les journées d'information des techniciens régionaux seront organisées en 2010, qui auront ainsi été formés et pourront à leur tour transmettre les informations. Les thèmes retenus sont la gestion des effluents d'élevage et la gestion des documents et de l'identification des animaux.

La démarche code mutuel traduit l'engagement des éleveurs à progresser dans la maîtrise des pratiques d'élevage pour un renforcement de l'image positive de la filière.

PERSPECTIVES

En 2010, l'enjeu sera de **poursuivre la mise en place de la deuxième version** du Code Mutuel, et la mise en œuvre des actions de « redynamisation ». Par ailleurs, une réflexion doit avoir lieu dans le cadre interprofessionnel sur les éventuelles modifications à apporter au code en fonction des évolutions réglementaires liées à l'environnement, le bien-être animal, ou encore le futur GBPH production primaire.